

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 29 mars 2016**

Nbre Conseillers en exercice = 19  
 Nbre Conseillers présents = 18  
 Nbre Conseillers votants = 19

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-deux mars, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

**OBJET**

**Affectation du résultat de l'exercice 2015**

délibération n° 4

Etaient présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY, M. GUILMIN, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme PREVOST, conseillère municipale

A donné pouvoir : Mme PREVOST à M. MOUGEL

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Rapporteur rappelle que la détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif 2015. L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2016. Ainsi, les comptes administratif et de gestion 2015 présentent les résultats suivants :

## AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2015

	Résultat Compte Administratif 2014	Virement section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-224 791,49 €		-142 938,40 €	20 880,87 €	-388 610,76 €
Fonctionnement	585 252,81 €	425 028,97 €	393 832,68 €	0,00 €	554 200,26 €

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	554 200,26 €
affectation obligatoire	
couverture autofinancement ou c 1068	<b>388 610,76 €</b>
affectation à l'article 1068	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	<b>165 589,50 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE</b>	0,00 €
Déficit à reporter au 002	

Monsieur le Rapporteur rappelle également que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la future délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (somme des déficits d'investissement + restes à réaliser). La commission des Finances et des Moyens généraux du 21 mars 2016 ayant donné à l'unanimité un avis favorable,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable** sur la présentation du Compte de Gestion 2015 dressé par le comptable, document conforme au Compte Administratif de l'exercice 2015 établi par M. le Maire, ordonnateur.

Le Maire,

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 22 mars 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON



*(Signature)*



Daniel MAGRON